Édifices cultuels : une chance ou une charge ?



Dans le département de Vaucluse on dénombre plus d'un demi milliers d'édifices religieux tous cultes confondus. Certains de ces lieux cultuels ne sont pas en très grande forme. Aujourd'hui, propriétés des communes l'entretien de ces églises est aujourd'hui un vrai casse-tête pour les élus, et en particulier pour ceux des petites communes. Mais pourquoi diable la loi de 1905 actant de la séparation entre l'Église et l'État a-t-elle donné propriété aux communes ?

A la question une charge ou une chance, beaucoup d'élus vous répondrons que c'est d'abord une charge. Ces édifices religieux qui appartiennent au patrimoine national peuvent être dans certains cas de vrais pépites artistiques et constitués des atouts touristiques non négligeables. Conscient de ces enjeux, le Président de la République lançait le 15 septembre dernier une collecte pour le patrimoine religieux avec une ambition de réunir, pour les églises en péril des communes de moins de 10 000 habitants, 200



millions d'Euros, sur 4 ans. Les fonds seront récoltés par la Fondation pour le Patrimoine et donnera droit à une exonération d'impôt. Dans le Vaucluse, le curé de Bollène, Marc Quatrefages, membre de la commission diocésaine d'art sacré, a été chargé de dresser un inventaire. Les choix vont être difficile. Pour certains édifices les besoins sont importants.

l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905

Mais comment se fait-il que la loi de 1905 qui acte la séparation entre l'Église et l'État a fait que les communes soient devenues propriétaires des églises tout ayant aucun droit sur leurs usages ? Un petit retour en arrière dans l'histoire est nécessaire. La loi de 1905 prévoyait que des associations devaient être chargées de la gestion des lieux de cultes. Contrairement aux cultes protestants et israélites, l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905, craignant notamment la création d'associations cultuelles diverses qui échapperaient à sa hiérarchie. Ce refus a eu pour incidence de transférer aux communes la propriété de ces édifices comme le prévoyait la loi.

Même si les communes ne sont pas tenues d'en faire l'entretien sauf pour le clos et le couvert, souvent des questions de sécurité les obligent à investir. Si des financements extérieurs sont trouvés, comme des dons par exemple, le propriétaire est tenu d'effectuer les travaux et il peut aussi y apporter son concours financier. C'est sur ce schéma que la cathédrale Saint-Véran de Cavaillon a pu être rénovée (8M€ investit)

En pareil cas le cultuel se confond avec le culturel

Au-delà de la question de savoir si c'est à l'État ou l'un de ses représentants d'y investir des deniers publics, il faut bien reconnaître qu'en pareil cas le cultuel se confond avec le culturel. Et que la notion de patrimoine l'emporte sur toute considération religieuse. En définitive cette idée de souscription nationale, qui n'est qu'une forme d'impôt volontaire a de quoi satisfaire tous le monde, y compris les plus anticléricaux. Donne qui veut... reste à voir ce qui sera fléché en Vaucluse. En France, on dénombre pas moins de 100 000 édifices religieux ça risque d'être chaud!



Y-a-t-il trop de touristes dans le Vaucluse?



Le sur-tourisme, c'est la nouvelle expression crée pour désigner les situations où trop de touristes se trouvent au même endroit au même moment. Ce phénomène est mondial. Il est également observable sur plusieurs sites du Vaucluse. Faudra-t-il bientôt aussi réguler les flux de visiteurs et limiter l'accès de quelques-unes de nos pépites touristiques ?

« On est plus chez soi », c'est la première réaction des autochtones qui se sentent envahis, comme dépossédés. Ce sont les premières victimes de ces zones sur fréquentées. L'idée de vivre au cœur d'un parc d'attraction et de faire partie intégrante des curiosités à y découvrir n'est pas forcément réjouissant. Reconnaissons que le quotidien de ces indigènes peut vite devenir compliqué et pénible. Ensuite, ces flux de population, pas toujours très disciplinés, que certains n'hésiteront pas à qualifier de hordes touristiques, peuvent provoquer des dégradations des lieux ou de leur environnement. Ça c'est cadeau!



Les « toutouristes » comme les appellent, dans leur jargon les professionnels du tourisme.

Dans le Luberon, Gordes est, en été, dans une situation de sur fréquentation qui n'est pas sans poser beaucoup de difficultés pour un village pas vraiment conçu pour recevoir tous ces visiteurs. Surtout que ces derniers ont la fâcheuse tendance à vouloir tous faire les mêmes choses. Les « toutouristes » comme les appellent, dans leur jargon les professionnels du tourisme. Beaucoup d'entre eux ont fait des milliers de kilomètres pour découvrir ce site remarquable, qu'ils en soient d'abord remercié. C'est aussi une liberté qui leur est offerte de venir et il est essentiel, à mon sens de la préserver.

La mère Poulard viendrait s'installer à Gordes et proposerait des omelettes au pistou.

Mais papatra, le magazine américain Travel + Leisure a élu, en ce début d'été, Gordes « le plus beau village du monde » (lire ici). Pas moins que cela. On imagine les compteurs de la fréquentation qui s'affolent et montent en régime. D'ici que notre village ressemble au Mont Saint-Michel avec ses 2,8 millions de visiteurs annuels, il n'y a pas loin. Mis à part que la mer est assez éloignée de Gordes, les deux sites présentent quelques similitudes intéressantes. Ainsi, la mère Poulard pourrait venir s'y installer et proposer des omelettes au pistou.

Pourquoi toujours contraindre plutôt qu'inciter?

Bien sûr le tourisme est essentiel à l'activité économique du département. Ce secteur est un pourvoyeur important d'emplois, même si, aujourd'hui l'offre est supérieure à la demande. On ne va quand même pas cracher dans la soupe au pistou. Mais, doit-on pour autant réguler l'accès à certains sites comme le réclame certains professionnels conscients que le sur-tourisme peut nuire au tourisme. De leur côté les élus sont pris entre deux logiques avec d'un côté des retombées économiques indispensables et de l'autre la protection des lieux et de la tranquillité de ceux qui y vivent. Alors plutôt que réguler l'accès ne pourrait-on pas inviter tous ces touristes à venir à d'autres moments de l'année et surtout ne pas se concentrer sur les mêmes lieux (les richesses sont nombreuses) ? Pourquoi toujours contraindre plutôt qu'inciter ?

Lire également : "Vacances : le Vaucluse star de l'été pour les échanges de maisons"



Internet : Les sites d'Avignon Tourisme font peau neuve

Après plus de 10 ans de bons et loyaux services, les sites internet <u>d'Avignon Tourisme</u> viennent d'être entièrement refondus.

Les sites web <u>du palais des papes</u> et <u>du pont d'Avignon</u> ont ainsi été complètement relookés par les équipes de la structure en charge de la gestion des monuments et de l'activité touristique de la cité des papes.

Ces derniers restent accessibles depuis leur ancienne adresse URL et sont regroupés sous la bannière <u>d'avignon-monuments.com</u>, le nouveau portail dédié aux monuments de la Ville qui accueille désormais aussi un site dédié <u>au patrimoine de l'Unesco</u>.

« Les deux sites proposent de nombreuses nouvelles rubriques et fonctionnalités, qui vont encore s'enrichir dans les semaines à venir, notamment avec la possibilité d'accéder à une plate-forme de don, pour contribuer aux grands projets de préservation et de valorisation du patrimoine », explique Carine Meriaux, directrice communication d'Avignon Tourisme, sur son compte Linkedin.

Parmi ces nouvelles offres innovantes, Avignon Tourisme a notamment déjà lancé en décembre dernier <u>le</u> <u>jeu d'enquête familiale 'Intrigue dans la ville - Palais des papes'</u> réalisé en partenariat avec <u>l'agence de communication avignonnaise Devisocom</u>.

Concernant la plate-forme de don, qui sera disponible dans les prochaines semaines, elle sera portée par le Fonds de Dotation du Palais des Papes et développée par <u>la société Heoh</u>.

Une page dédiée aux jardins du palais des papes, comprenant une approche historique et des focus sur les étapes de restauration qui ont précédé leur réouverture au public en 2020, ainsi qu'un agenda des animations proposées aux visiteurs tout au long de l'année, est également proposée.

Côté agenda des évènements, un accès en temps réel à l'ensemble de la programmation culturelle au cœur des monuments (spectacles, expositions, visites à thème, animations, lectures ou conférences) est mis en place.

Par ailleurs, des connexions avec les réseaux sociaux, permettront de faire remonter instantanément les publications des communautés sur #avignonmonuments / #palaisdespapes / #pontdavignon / #avignonunesco



Enfin, pour accompagner cette mise en ligne et fédérer une nouvelle communauté, une newsletter trimestrielle permettra enfin de mettre en avant les temps forts et les informations incontournables en lien avec l'activité de nos monuments. Editée à partir de mois de mars 2023, elle sera diffusée aux abonnés qui en feront la demande sur inscription à l'adresse suivante : officetourisme@avignontourisme.com.

En 2022, les sites web du palais des papes et du pont d'Avignon ont enregistré respectivement 379 500 et 31 700 visiteurs uniques.



Conservation du patrimoine religieux : la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame

2 novembre 2025 |



Ecrit par le 2 novembre 2025



Le patrimoine religieux est confronté aujourd'hui à un risque de dégradation accélérée. Investir dans les travaux de réhabilitation de ces sites nécessite de réfléchir à l'usage des lieux afin qu'ils continuent d'être fréquentés par le plus large public, conservés et entretenus dans la durée. Dans ce but, la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame. Cinq prix seront remis en avril 2023 et se verront dotés de 20 000€ chacun.

Le patrimoine religieux est l'un des principaux éléments du patrimoine de proximité : environ 45 000 édifices religieux sont répartis sur tout le territoire national. Il constitue un bien commun, visible et accessible à tous. Sa valeur est multiple : historique, géographique, sociale, spirituelle. Il constitue souvent le cœur de la commune.

Depuis sa création, la <u>Fondation du patrimoine</u> a permis de sauvegarder plus de 7 000 édifices religieux. Ces actions, qui ont représenté 60% de ses collectes de dons, montrent que l'avenir du patrimoine religieux est un enjeu de territoire et de cohésion, qui concerne les cultes, mais aussi les communes et leurs habitants.

La baisse de la pratique religieuse, le manque d'entretien, les coûts de travaux croissants, les contraintes financières des collectivités et regroupement des communes menacent la pérennité à long terme de ce patrimoine.

Pour encourager la fréquentation et de nouveaux usages permettant la préservation de ces lieux, la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame, qui récompensera les initiatives originales et consensuelles d'usages partagés ou de reconversions, portées par des propriétaires publics et privés.

Les objectifs du prix Sésame

• D'identifier des initiatives d'usages partagés entre une activité cultuelle et d'autres activités



culturelles, sociales, voire économiques, ou de reconversion vers d'autres usages que cultuels ;

- De récompenser les projets les plus qualitatifs ;
- De valoriser ces réussites et de les faire connaître plus largement afin d'inspirer les propriétaires publics et privés.

Les critères de sélection

- La concertation et le soutien local du projet ;
- Sa compatibilité avec l'usage cultuel actuel ou d'origine ;
- Le respect de l'architecture et de la qualité patrimoniale du bâtiment ;
- L'ouverture au public et la fréquentation du site ;
- L'impact positif sur le territoire.

Présentation des candidatures

Les candidats peuvent candidater dès à présent et jusqu'au 3 février 2023. A cette fin, ils doivent compléter un <u>dossier</u> et l'adresser à leur délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

Toutes les informations sur le prix et les documents téléchargeables sont disponibles <u>ici</u>.

Avignon, La Cour des Doms enfin livrée

Le Groupe de promotion immobilière François 1er a annoncé l'achèvement de la restauration de La Cour des Doms -la réhabilitation de la prison Sainte-Anne-, à Avignon. Collée à la verdure rafraichissante du Rocher des Doms, au pied du Palais des Papes et avec une vue sur le Rhône et une tour du Palais, la Cour des Doms vient d'accueillir ses acquéreurs lors de la remise des clés de leur appartement. La restauration de l'ancienne prison Sainte-Anne a donné lieu à 67 logements du T1 au T5 et duplex sur 8 000 m2 ainsi qu'à 73 places de stationnement en sous-sol.

Pour rappel, l'ancien bâtiment pénitentiaire se développait sur une parcelle longue d'environ 140 mètres pour 60 mètres de large 10 454 m² environ de surface de plancher- Le bâtiment a été construit 'pour enfermer des individus' ce qui complique sa transformation en lieu de vie. Le bâtiment n'est pas classé ni inscrit aux monuments historiques. La prison Sainte Anne est qualifiée dans le PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) comme 'immeuble à maintenir dont l'amélioration peut être imposée'. Dorénavant la Cour des Doms accueille 67 logements de 75 à 123 m² pour certains avec jardins privatifs et terrasses. Parmi les prix annoncés ? Des duplex de 80 à 93m² à partir de 525 000€ ; d'autres de 99 à



106m2 à partir de 655 000€ et de 116 à 123m2 dès 750m2.

Dans une interview télévisée numérique

Christophe Barillé, président directeur-général du groupe de promotion immobilière François 1^{er} évoquait : « La Cour des Doms a représenté plus de 6 années de travail. Pour rappel le bâtiment était désaffecté sans vie depuis plus de 10 ans et a connu de nombreux projets avortés du fait de sa complexité et qu'il ait été construit sur les bases d'une ancienne annexe du palais-des-papes, chargé d'histoire, où il a été très sensible de développer un projet. Mais accompagné de nos architectes nous avons peu en développer un de belle qualité où il fera bon vivre et habiter puisque dans ce même lieu nous avons réussi à programmer des logements, des services, une crèche, des bureaux, des commerces et une friche artistique -appartenant à la mairie-». La Cour des Doms dont la livraison devait -avant le confinement et la guerre en Ukraine- intervenir en 2020 aura été livrée en septembre 2022.

La Cour des Doms

Le groupe François 1^{er}

le groupe de promotion immobilière François 1^{er} -qui existe depuis 18 ans- est spécialisé dans la réhabilitation de bâtiments historiques en lien avec les architectes des monuments historiques, et des bâtiments de France, sur toute la France. Le groupe travaille notamment avec les Compagnons du devoir. Il intervient partout en France et est très présent dans le Sud-Est.

L'Hôtel de la Salamandre à Carpentras

Ainsi le groupe François 1^{er} est intervenu sur 'l'Hôtel de la Salamandre', un bâtiment du XVIIIe siècle possédant l'un des plus grands jardins intérieurs du centre-ville historique de Carpentras. Les appartements sont baignés de lumière et les parties intérieures sont sublimées par des parquets versaillais et en point de Hongrie. Des gypseries d'origines typiquement provençales viennent compléter ce décor. La cour intérieure possède une fontaine du XVIIIème siècle qui participe au charme de cette bâtisse. L'Hôtel de la Salamandre est niché dans le centre historique de Carpentras, à 100m à peine de la Porte d'Orange, dernier vestige des remparts entourant la ville jusqu'au XIXème siècle. C'est un dispositif Malraux.

La Salamandre à Carpentras

Le Palais Canilhac à Villeneuve-lez-Avignon

Au cœur de cette Villeneuve-lez-Avignon convoitée pour sa qualité de vie, se trouve le site de Canilhac, dont le Palais est inscrit au titre des Monuments Historiques. La restauration de la bâtisse a donné lieu à 67 logements. Par la suite, la deuxième tranche consista en la réhabilitation du bâtiment attenant au Monument Historique, cette fois sous dispositif Malraux. L'accès à une vaste cour intérieure végétalisée est garanti par le porche d'entrée du Monument Historique. Un parc de stationnement de 53 places a été créé avec les logements.